

ARRETE A_2022_207
tableau annuel d'avancement de grade Année 2022 CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS
ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal
de 2ème classe

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARGONNE CHAMPENOISE

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement pour l'année 2022 est fixé comme suit :

| Agent | Libellé Grade Actuel | Libellé Grade proposé | Niveau | Observations |
|----------------------------|-----------------------------------|--|--------|--------------|
| <i>Mme BORGER Florence</i> | adjoint administratif territorial | adjoint administratif territorial principal de 2ème classe | 1 | |

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Fait à SAINTE MENEHOULD

le 25 novembre 2022

Le Président

Bertrand COUROT

